

CDAS du 07 avril 2015

Le 7 avril 2015 à 14 h s'est tenu à la Direction des Finances Publiques un Comité Départemental de l'Action Sociale en présence de la Conseillère Technique Régionale du service social basée à Bordeaux.

Note d'orientation du 18/12/2014

> L'enveloppe ministérielle reste identique à 2014 et s'élève donc à 183 Millions d'euros.

> L'ensemble des crédits locaux alimentant les actions de l'ensemble des CDAS s'élève à 4,98 Millions d'euros.

Les moyens attribués à chaque département évolueront en fonction de la population de référence. Cette évolution se fera de façon progressive limitant la hausse comme la baisse à 5 % par an.

> Les efforts de réduction des emplois dans les délégations départementales doivent encore se poursuivre ! **Pour rappel, le département des Pyrénées Atlantiques a déjà perdu 2 emplois ramenant l'équipe à 2 membres !**

> Un travail d'accompagnement des évolutions sera poursuivi pour « cadrer » l'action ministérielle (réécriture des circulaires relatives à l'organisation et aux missions, simplification des procédures, dématérialisation des demandes d'aides ou de prêts) afin d'entraîner à terme un allègement pour les services locaux des directions et des délégués.

> Les grands principes réaffirmés par le ministère :

- l'amélioration de la qualité de vie au travail par la restauration (gel du plafond à 5,60€ en province, revalorisation du ticket resto à 6€), le logement et l'aide à la parentalité (prêt logement étudiant, prestation CESU pour garde d'enfant ou soutien scolaire),

- le soutien aux agents, actifs ou retraités, les plus fragiles (dossier social informatisé, revalorisation de l'aide ou du prêt à 3 000€).

La CGT Finances a rappelé sa revendication de porter dans un premier temps le ticket restaurant

à la hauteur du secteur privé soit 7 €, pour l'établir à terme à 10 € pour tous.

> Le dialogue social au sein des CDAS doit permettre de restituer la politique ministérielle dans ses enjeux et ses orientations (*actions pour améliorer la qualité de vie au travail, articulation entre vie professionnelle et vie personnelle en fonction des contextes locaux et des besoins exprimés par les agents, Consultations en Économie Sociale et Familiales dans le cadre de conventions financées sur les enveloppes locales*).

La formule des chèques cadeaux pour l'arbre de Noël devra être privilégiée afin d'éviter les risques liés à la manutention des jouets.

En conclusion, cette note d'orientation a pour but de faire autant avec moins de moyens en personnel, moins de moyens financiers, moins de convivialité entre les agents...

Note d'orientation du 02/02/2015

Cette note complète celle du 18 décembre 2014 et s'adresse plus particulièrement aux délégations.

> Elle met l'accent sur un plan d'actions pour accompagner les délégations dans l'évolution de leurs missions et du contexte d'exercice résultant des efforts de réduction d'emplois.

> La formation des membres des CDAS sera revue en termes de contenus et de pédagogie afin d'améliorer leur compréhension des enjeux de la politique ministérielle d'action sociale !

> En ce qui concerne la restauration collective, il faudra faire un point sur la mise en œuvre du gel des plafonds de l'harmonisation tarifaire pour les restaurants conventionnés et les restaurants financiers, afin de veiller à l'application des consignes ministérielles et faire un inventaire des gros matériels de restauration.

> S'agissant des actions locales, la note précise que, si les actions de convivialité gardent toute

leur place, il faudra veiller chaque année à réévaluer leur choix pour déterminer les actions qui répondent au mieux aux besoins des agents sans trop mobiliser les équipes de la délégation.

> La Conseillère Régionale a plusieurs fois insisté :
- sur la nécessaire adaptation des représentants syndicaux aux notes d'orientation,
- sur les risques psycho sociaux des agents, en demandant le soutien des syndicats à ce sujet.

Les directions restructurent à tout-va et nous demandent en plus de recoller les morceaux !

Crédits d'Actions Locales

L'enveloppe allouée change de nom : ce ne sera plus le Budget d'Initiative Locale mais les Crédits d'Actions Locales.

Mais sous l'appellation nouvelle se cachent des évolutions importantes et non négligeables. L'administration n'envisage plus le maintien des enveloppes locales, justifiant leur nécessaire réexamen par un souci d'équité entre les départements.

Le principe retenu doit ainsi introduire à nouveau une corrélation entre les montants et les effectifs des trois populations concernées par les activités locales : actifs, enfants et retraités. Le calcul est établi sur la situation de l'année 2013 (pondération sur la base de 60 % pour les enfants, 30 % pour les actifs et 10 % pour les retraités).

Pour notre département, depuis de nombreuses années, l'arbre de Noël représente 50 % du BIL, les sorties Actifs 24 %, les sorties Retraités 18 %, le matériel coin repas 7 % et les actions Conseils et Amitiés Finances 1 %.

Si l'on s'en tient aux orientations nationales, il faudrait *augmenter les actions Conseils et maintenir l'achat de matériel* pour les coins repas. Donc, il faudrait *baisser les actions de convivialité (à quelle hauteur ?) des actifs et/ou retraités et/ou enfants sous peine de se faire « recadrer » par la Conseillère Régionale !*

A la question de savoir si ce calcul se fera tous les ans ou si on attend que tous les départements soient dans les clous (pas plus de 5 % de hausse ou de baisse par an), **la CGT n'a pas obtenu de réponse.**

A la question de savoir pourquoi les chiffres qui ont permis la nouvelle enveloppe ne correspondent pas aux chiffres du Compte Rendu Activité (ou CRA)

2013, la CGT n'a pas obtenu de réponse.

La dotation de 2014 était de 44.933 €, englobant l'achat de matériel pour les coins repas de 2.533€, soit 42.400€ de dotation nette (depuis 2 ans, la dotation de matériel coin repas n'est plus remboursée à hauteur de factures mais forfaitairement attribuée sur moyenne des trois dernières années).

Le nouveau calcul l'englobe purement et simplement (si nous dépensons plus pour remplacer du matériel cassé ou pour doter un nouveau coin repas, ce sera au détriment d'autres actions).

Notre dotation pour 2015 s'élève à **43.140€** au lieu de **44.933€ (- 4 %)**.

Elle est basée sur une population de 1 278 Actifs (représentant 9,57€/Actif), de 2 289 Retraités (3,19€/Retraité) et de 641 Enfants (36,83€/Enfant).

Vous l'avez sûrement compris : pour un département comme le nôtre, la population d'Enfants de moins de 17 ans baisse, la population d'Actifs baisse et la population des Retraités augmente. Nos dotations futures diminueront donc tous les ans !

Au vu de tout cela, la CGT a demandé que nous soit communiqué au plus tôt l'état de nos finances pour étudier la faisabilité des actions prévues lors du CDAS du 14/10/2014.

Compte Rendu d'Activité du Service Social

Les assistantes sociales ont remarqué une augmentation des problématiques liées à la santé et la vie professionnelle, une stabilité de celles liées au budget et une baisse des questions liées à la vie familiale et au logement.

Elles ont été satisfaites de la journée consacrée à la retraite à Biron (initiée par le CDAS) avec une quarantaine de participants.

Elles rappellent enfin qu'une permanence est assurée une fois par mois à Orthez et Oloron.

Questions Diverses

> Contrairement à ce qui avait été retenu pour le spectacle de Noël 2015, ce sera à nouveau le Cirque (problème de salle sur PAU) au lieu du Cinéma. **Cette fois ci, ce devrait être la dernière année !**

VOS REPRESENTANTS CGT au CDAS 64 :

Gilbert DA CUNHA (titulaire DDFiP) : 05 59 98 69 24

Muriel LONCAN (suppléante DDFiP) : 05 59 98 68 35

Corinne KOHLER (titulaire Douanes) : 09 70 27 59 90

Patricia ANDRES (suppléante Douanes) : 05 59 32 46 43